

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Identification de l'organisme qui passe le marché :

VILLE DE SIERENTZ

1 place du Général de Gaulle, **68510 SIERENTZ**

Tél. : 03.89.81.51.11 - Télécopie : 03.89.83.92.52

Courriel : technicien@mairie-sierentz.fr

Pouvoir adjudicateur : M. Jean-Marie BELLARD, Maire de Sierentz

2. Procédure de passation : accord cadre avec émission de bons de commande, passé selon une procédure adaptée (articles 27, 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics), sans montant minimum et avec un montant maximum de 60 000 € HT pour la période initiale. Ce montant sera identique pour les périodes de reconduction.

3. Objet du marché : Entretien de voirie

4. Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

Conditions relatives au marché :

Financement : budget communal

Paieement : par mandat administratif dans les conditions prévues aux articles 109 à 119 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

5. Modalités d'obtention : Le dossier de consultation peut être téléchargé sur la plateforme de dématérialisation : <https://marchespublics-amhr.omnikles.com>

6. Date limite de réception des offres : le **23 mars 2017 à 12h00**, à transmettre sous pli cacheté par envoi recommandé avec accusé de réception ou à déposer contre récépissé à **Monsieur le Maire de la Ville de Sierentz** ou déposées par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation : <https://marchespublics-amhr.omnikles.com>

7. Justifications à produire : Suivant dispositions du règlement de consultation.

8. Critères d'attribution : Suivant les dispositions du règlement de consultation.

9. Renseignements administratifs et techniques :

Mairie de SIERENTZ, 1 Place du Général de Gaulle, **68510 SIERENTZ**

Tél. : 03.89.81.51.11 - Télécopie : 03.89.83.92.52

Courriel : technicien@mairie-sierentz.fr

10. Date d'envoi à la publication : le 27 février 2017

Le Maire
Jean-Marie BELLARD